

DEC 2025 03 20 007

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Fourniture et pose d'une aire d'entraînement de rue dans le cadre du budget participatif 2024

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT un des projets lauréats des budgets participatifs 2024, d'installation d'une aire d'entraînement de rue au city stade servant à effectuer des exercices au poids du corps ;

CONSIDÉRANT la consultation sur devis à laquelle 4 entreprises ont répondu : Kompan, Air Fit, Transalp et Espace Renard

VU le classement des offres négociées présenté en commission MAPA :

	Total TTC	Critère Prix / 40	Critère Qualité Environnement / 40	Critère Expérience client / 20	Note finale / 100	Classement
Kompan	8 739 €	37	34	16	87	3
Air Fit	9 595 €	33	32	16	81	4
Transalp	8 030 €	40	40	18	98	1
Espace Renard	9 410 €	34	38	20	92	2

CONSIDÉRANT que l'offre de la société Transalp est la mieux disante.

DÉCIDE

DE RETENIR le classement des offres proposé et d'attribuer le marché de fourniture et pose d'une aire d'entraînement de rue à la société Transalp pour un montant de 6 692,39€ HT soit 8 030,87€ TTC et de valider l'option de fourniture et pose de dalles sur gazon pour un montant de 1 670,11 € HT soit 2 004,13 € TTC.

Fait à Ornex, le 20 mars 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD



Certifié exécutoire le : 21 mars 2025
Affiché le : 21 mars 2025

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision -